

SOUDAN

Le coût humain du pétrole

Index AI : 54/004/00

Embargo : 3 mai 2000 (16h00 T.U.)

Les forces de sécurité soudanaises, les différentes milices alliées au gouvernement et les groupes armés d'opposition se sont livrés à des violations massives des droits humains qui sont de toute évidence liées aux opérations des compagnies pétrolières étrangères. Tels sont les propos qu'a tenus Amnesty International ce mardi 3 mai 2000 alors qu'elle rendait public un nouveau document intitulé *Soudan. Le coût humain du pétrole.*

« Les droits fondamentaux des civils qui vivent près des gisements pétrolifères ont été délibérément bafoués, a déclaré Maina Kiai, directeur du programme Afrique d'Amnesty International. Des

déplacements forcés, des bombardements aériens, des mitraillages de villages depuis des hélicoptères de combat, des homicides illégaux et des actes de torture comme des viols et des enlèvements ont été commis. »

« Au nom de la sécurité des zones de production, les compagnies étrangères ferment les yeux sur les violations des droits humains commises par les forces de sécurité gouvernementales et leurs alliés, a ajouté Amnesty International. Le respect des droits fondamentaux devrait être au cœur des préoccupations de toute compagnie qui exerce une activité dans un environnement déchiré par la guerre tel que le sud du Soudan. Ces sociétés toutes-puissantes qui se taisent face aux injustices et

aux violations des droits humains ne sont pas neutres. »

Selon certaines informations, les forces gouvernementales auraient dégagé les zones autour de la ville de Bentiu à l'aide d'hélicoptères de combat dont certains auraient été pilotés par des soldats irakiens, et en procédant à des bombardements en grappes avec des avions Antonov volant à haute altitude. En commettant de graves violations des droits humains, les forces gouvernementales au sol auraient poussé les civils à fuir leurs maisons ; les hommes des villages ont été victimes d'exécutions massives ; des femmes et des enfants ont été cloués aux arbres à l'aide de gros clous de fer. Des villageois ont affirmé que des soldats avaient égorgé des enfants et tué les hommes qui avaient été interrogés en leur enfonçant des clous dans le

Des combattants moudjahidin en

front à coups de marteau.

Les forces rebelles ont également attaqué des civils pour prendre le contrôle de zones riches en pétrole. Selon un ancien commandant, ces forces auraient exécuté sommairement de très nombreux civils, violé et enlevé des femmes et brûlé et détruit des fermes.

Pour empêcher le retour des populations déplacées, l'armée a adopté une stratégie consistant à détruire les récoltes, voler le bétail et occuper les terres. Le risque de famine parmi ces populations est d'autant plus grand qu'elles ne pourront faire aucune récolte.

Des ouvriers chinois auraient pris part au déplacement forcé des civils pendant la construction de l'oléoduc. Des civils soudanais ayant échappé aux attaques ont indiqué que les travailleurs chinois portaient des armes et semblaient prêts à les utiliser.

provenance d'Afghanistan et de

Malaisie auraient été chargés d'assurer la sécurité du personnel et des installations des sociétés participant à la construction de l'oléoduc. Des hélicoptères pilotés par des pilotes étrangers ont servi pour transporter des combattants de l'opposition jusqu'aux zones de conflit ; ces troupes se seraient rendues coupables par la suite d'atrocités contre les civils.

« Les compagnies sont responsables de l'impact de leurs opérations sur la population locale », a souligné l'Organisation, avant d'ajouter : « Le fait que, selon certaines informations, des entreprises chargées de la sécurité conseillent et forment les membres des Forces de défense du sud du Soudan (FDSS), alliées au gouvernement, incite fortement à se demander si l'action des compagnies pétrolières ne contribue pas, de façon directe ou indirecte, au conflit. »

De plus en plus d'éléments tendent à prouver que des enfants-soldats sont utilisés dans ce conflit. C'est ce qu'un ancien commandant d'une force rebelle, employé par le gouvernement pour protéger les installations

pétrolières, a fait savoir à Amnesty International. Des enfants sont également capturés dans les rues de Khartoum et engagés de force aux côtés des combattants des Forces de défense populaire (FDP), sans que leurs parents en soient informés. La plupart de ces enfants sont envoyés au front.

Il existe un lien direct entre la richesse nouvelle issue du pétrole et la capacité du gouvernement à acheter des armes. Des tanks polonais sont arrivés au Soudan le jour de la première livraison de pétrole à l'étranger. L'arrivée au Soudan d'armes en provenance de Chine et de Bulgarie a également été signalée.

Amnesty International ne condamne pas les sociétés qui travaillent dans les pays où sont commises de nombreuses violations des droits humains, mais elle leur demande :

- de veiller à ce que leurs opérations ne contribuent pas à ces violences et de promouvoir le respect des droits humains ;
- d'évoquer avec le gouvernement soudanais les conditions dans lesquelles pourra s'effectuer le retour des civils qui

ont été déplacés de force dans l'État du Haut-Nil occidental /Unity ;

- de faire en sorte que les personnes qu'elles emploient pour protéger leur personnel et leurs intérêts commerciaux reçoivent une formation sur les droits de la personne et respectent à la lettre les normes internationales relatives aux droits humains ;

- de garantir que leurs infrastructures ne seront pas utilisées pour des opérations militaires donnant lieu à des atteintes aux droits humains.

Parmi les nombreuses compagnies actives au Soudan qui sont invitées par Amnesty International à promouvoir le respect des droits humains figurent : Lundin Oil AB (Suède) ; Petronas (Malaisie) ; ÖMV-Sudan GmbH (Autriche) ; Sudapet (Soudan) ; Talisman Energy (Canada) ; Agip (Italie) ; Elf-Aquitaine (France) ; Gulf Petroleum Company (Qatar) ; National Iranian Gas Company (Iran) ; TotalFina (France) ; Royal Dutch Shell (Pays-Bas) et China National Petroleum Corporation

(CNPC), qui appartient à la République populaire de Chine. Les compagnies canadiennes Denim Pipeline Construction Ltd et Roll'n Oil Field Industries ont également participé aux travaux de construction liés au forage et au transport du pétrole. Les sociétés Weir Pumps Ltd et Allen Power Engineering Ltd, dont le siège se situe au Royaume-Uni, ont signé des contrats pour la fourniture et l'entretien des pompes à pétrole. La majorité des 1 600 kilomètres d'oléoducs ont été construits par des sociétés de la République populaire de Chine auxquelles le consortium Europepe a vendu les conduits. La société allemande Mannesmann (qui détient un tiers des parts d'Europepe) a fourni plus de 500 kilomètres de conduits. n

Pour obtenir plus d'information ou un exemplaire du rapport d'Amnesty International, communiquez avec le service de presse d'Amnesty International à Londres au 44 207 413 5808 (téléphone mobile international : 44 7778 472 119), ou consultez notre site web :

Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATIONS 079/00
3 mai 2000

<http://www.amnesty.org>.

La version originale a été publiée par
Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et
diffusée par les Éditions Francophones
d'Amnesty International - EFAI -